



# DÉLIBÉRATION

## du 27 janvier 2026

Présents : 20 Excusés : 5 3 pouvoirs Absents : / Votants : 23 En exercice : 25	<b>L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier</b> à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire.</b>  <b>Étaient présents :</b> M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Turkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU <b>Étaient absents excusés :</b> Mme Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Mme Estelle GOIMBAUD), M. Bruno CHICOISNE, Mme Agnès LEMARIE (ayant donné pouvoir à Mme Rosalie OUTIN), Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY (ayant donné pouvoir à Mme Laurence BERNARD TANGUY), <b>Assistaient également au titre des services :</b> Marie LE ROUX - LARDEUX <b>Secrétaire de séance :</b> Isabelle LEAUTE <b>Date de la convocation :</b> 21 janvier 2026
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>5/01/2026</u> Publiée, le <u>6/02/2026</u> Notifiée, le	
<b>Délibération n°26.1.05</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES</b> <b>Mise à jour du tableau des emplois permanents</b>

Madame le Maire expose qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs de la Commune à la date du 27 janvier 2026, le Comité Social Territorial de la Collectivité ayant rendu un avis favorable, lors de sa séance du 13 janvier 2026.

Cette mise à jour est rendue nécessaire car des postes deviennent vacants à la suite des mouvements de personnels de l'évolution des carrières des agents ou de la réorganisation des services municipaux.

La suppression des postes vacants permet une meilleure adéquation entre les postes « ouverts » et les postes pourvus et implique donc que chaque création de poste nouveau fasse l'objet d'une décision formelle des élus par nouvelle délibération du Conseil municipal.

Il est donc proposé de :

► **SUPPRIMER les cinq postes permanents vacants** suivants (recensés au tableau des emplois mais non pourvus) :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet aux services administratifs,
- 1 poste de technicien à temps complet au pôle technique,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet,
- 1 poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à l'école Hortense Tanvet.

► **PRENDRE ACTE** des postes créés depuis la dernière mise à jour du tableau en Conseil Municipal datant du 24 février 2025, postes ayant tous fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Une nouvelle mise à jour du tableau des effectifs sera réalisée au 1<sup>er</sup> trimestre 2027.

### **Après avoir entendu cet exposé,**

**Sur proposition de madame le Maire,**

**Vu l'article L2122-21 du Code général des collectivités territoriales ;**

**Vu le code général de la fonction publique,**

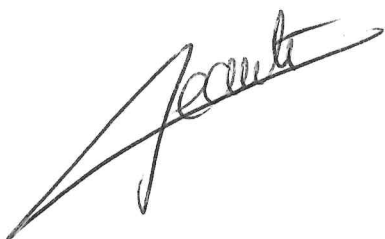
**Considérant la présentation faite et le tableau présenté en annexe ;**

**Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 13 janvier 2026 ;**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 voix)**

► **APPROUVE** le tableau des emplois permanents du personnel communal mis à jour au 27 janvier 2026.

**Isabelle LEAUTE**  
Secrétaire de séance



**Le Maire,**  
**Nadine YOU**

